

AAP 2024 Renaturation des villes et villages

Dossier de la rédaction de H2o
February 2024

Cet appel à projets a rencontré un vif succès en 2023. Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau s'est prononcé sur sa reconduction en 2024 avec des adaptations pour en tenir compte.

Les zones particulièrement concernées par l'absence de nature, c'est-à-dire les zones urbaines, densément construites et/ou imperméabilisées (agglomérations, zones d'activités et même coeurs de villages), sont parmi les plus vulnérables face aux effets du changement climatique que ce soit à l'occasion d'épisodes de canicules, de sécheresse ou à contrario de pluies intenses génératrices d'inondations. L'enjeu est donc aujourd'hui de maintenir la nature dans ces zones très urbanisées, une véritable action capable de concourir à la reconquête du bon état des masses d'eau, de participer à la résilience face aux effets du changement climatique (limitation des pollutions et inondations locales, rafraîchissement/ suppression d'îlots de chaleur) et de favoriser le développement de la biodiversité.

Cet appel à projets s'adresse aux maires d'ouvrage publics et privés opérant dans des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Session 1 - 31 mars 2024

Session 2 - 30 juin 2024